

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/11/2024 - 5974 - 2018 B 00194 - 838 558 039 - 3B PAYSAGES

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

Reçu le

21 OCT. 2024

GREFFE

3B PAYSAGES

Société par actions simplifiée au capital social de 30 000 €

Siège social : 39 rue des Guillées

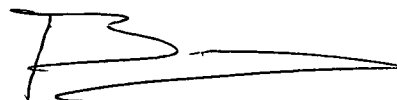
79180 CHAURAY

838 558 039 RCS NIORT

**BILAN
ANNEXES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Certifiés conformes à l'original

MONSIEUR **PATRICE BENETEAU**
PRESIDENT



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	10 191	5 729	4 462	575
	Fonds commercial (1)	40 000		40 000	40 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	5 298	1 193	4 104	4 634
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	99 545	37 948	61 598	48 150
	Autres immobilisations corporelles	183 934	80 033	103 900	113 677
	Immobilisations en cours				2 322
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		338 967	124 903	214 064	209 359
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	47 617		47 617	57 651
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	720		720	4 633
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	63 550		63 550	103 353
	Autres créances	12 845		12 845	10 128
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	25 447		25 447	61 041
	Charges constatées d'avance	19 250		19 250	1 877
	TOTAL (III)	169 429		169 429	238 683
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		508 396	124 903	383 493	448 042

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	30 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	34 654	29 167
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	47 922	52 487
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	112 876	84 954
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	88 065	123 785
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 119	1 874
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	44 404	84 476
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 391	68 287
	Dettes fiscales et sociales	57 638	84 658
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		7
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	270 617	363 088
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	383 493	448 042
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	47 921,95	52 486,84
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	185 887	278 612
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		94
(3)	Dont emprunts participatifs		

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE



COGEP

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SASU 3B PAYSAGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 383 493 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 47 922 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

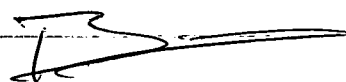
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.



Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

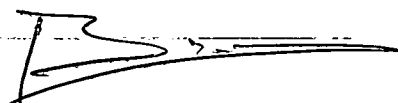
Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations	Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	45 831		5 360		1 000	50 191
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 831		5 360		1 000	50 191
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	5 298					5 298
	Instal technique, matériel outillage industriels	72 686		26 950		91	99 545
	Instal., agencement, aménagement divers	92 591		8 354			100 945
	Matériel de transport	51 225		9 230		3 150	57 305
	Matériel de bureau, mobilier	24 485		1 890		691	25 684
	Emballages récupérables et divers						
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	2 322				2 322	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	248 607		46 424		6 254	288 777
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
FINANCIERES	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		294 437		51 784		7 254	338 967



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 255	1 473	1 000	5 729
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 255	1 473	1 000	5 729
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	664	530		1 193
Instal technique, matériel outillage industriels	24 536	13 503	91	37 948
Autres Instal., agencement, aménagement divers	30 023	10 011		40 034
Matériel de transport	9 934	14 189	1 719	22 404
Matériel de bureau, mobilier	14 667	3 619	691	17 596
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 823	41 852	2 501	119 174
TOTAL	85 079	43 325	3 501	124 903

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport	132						132
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	132						132
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	132						132
TOTAL GENERAL NON VENTILE				132			132

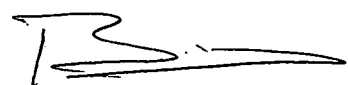
Provisions

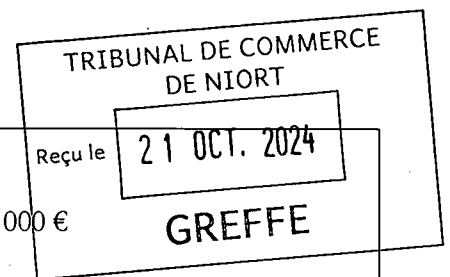
		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	63 550	63 550	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 869	3 869	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 786	8 786	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	190	190	
	Charges constatées d'avances	19 250	19 250	
	TOTAL DES CREANCES	95 644	95 644	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	88 065	47 739	40 326	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	79 391	79 391		
	Personnel et comptes rattachés	7 520	7 520		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 006	28 006		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 065	16 065		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 047	6 047		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 119	1 119		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	226 213	185 887	40 326	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		17 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		52 614			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 119			





3B PAYSAGES

Société par actions simplifiée au capital social de 30 000 €
Siège social : 39 rue des Guillées
79180 CHAURAY
838 558 039 RCS NIORT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2024 STATUANT SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la Présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'Exercice ont fait apparaître un bénéfice de **47 922 euros**, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **47 922 euros**

A la réserve légale **2 700 euros**

A titre de distribution de dividende aux associés la somme de **10 002 euros**
Soit 33,34 euros par actions.

Affectation du solde du bénéfice par dotation du compte « Autres Réserves » de la somme de **+ 35 220 euros**

Lequel compte s'élève après cette affectation à un total de 69 874 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société se chiffrent à 102 874 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, s'élève à un total de 10 002 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'assemblée générale prend acte que les associés de la Société ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées, perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018, sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes, soit au plus tard le 15 octobre 2024.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt.
- Soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes, distribués par notre Société, au titre des trois derniers exercices sociaux, sont les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 000 euros, soit 66,67 euros par action
- ✓ Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

✖

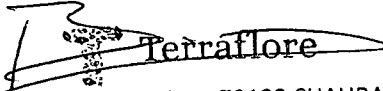
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

✖

Certifié conforme au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

MONSIEUR PATRICE BENETEAU
PRESIDENT



Terraflore
39, rue des Guillées - 79180 CHAURAY
Tél. : 05 49 24 35 72 - Mail : contact@terraflore..
SAS au capital de 3 000 €
Siren : 838 558 039 - RM 79 - APE 8130 Z